



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260917-2026_09_081-DE

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 19
représentés : 2

votants : 21

Date de convocation : 10 septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle (arrivée 20h20) ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h05) ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent : M. GUERIN Fabrice ;

Absents excusés : M. CHAUVEL Benoît ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; Mme BRUMANT Magali ;

Pouvoirs : Mme BADICHE MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Mme BRUMANT Magali à Mme BONTEMPS Anne-Claire ;

Secrétaire de séance : Mme BODIN Marie-Eve.

2026-09-081 - AROBASE – INSTAURATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. KERGOAT

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'espace de coworking de l'Arobase a comptabilisé 442 réservations entre le 1er janvier 2025 et le 1er juillet 2026, confirmant un usage ancré sur le territoire. La commission attractivité, réunie le 20 juillet 2026, a toutefois constaté une appropriation encore limitée du lieu par le tissu associatif local, pourtant riche sur la commune.

Afin de favoriser la fréquentation de l'espace par les associations, la commission propose d'instaurer un tarif préférentiel de réservation, ainsi qu'un essai gratuit permettant à chaque association de découvrir le lieu avant d'en devenir usagère régulière.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer un tarif préférentiel de réservation de l'espace de coworking de l'Arobase fixé à 7 € pour les associations de la commune ;
- d'accorder à chaque association de la commune un essai gratuit, lui permettant d'expérimenter et de découvrir le lieu ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette tarification.

DECISION

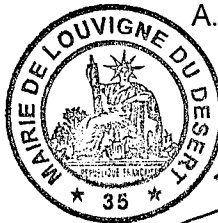
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 septembre 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.